

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2014.

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf avril à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CANAL Maire,

Présents : AMOROS Martine, AUBERT Sophie, BATLLE Dominique, BONIKOWSKI Dolorès, CANAL Anne-Marie, CHANDEYSSON Claudia, FABRE Christophe, LEROUX Denis, MIR Jean-François, PENNARUN Laurent, TAHIRI Naziha, VANELLE Jacques, VASSEUR Jacques.

Absents : MILHE Virginie, RUISSEAUX Matthieu.

Procurations : MILHE Virginie à AUBERT Sophie, RUISSEAUX Matthieu à FABRE Christophe.

Date de la convocation : 23 avril 2014.

Secrétaire de séance : Monsieur MIR Jean-François a été désigné secrétaire de séance.

Ouverture de la séance à 20h00

Madame Batlle Dominique demande à l'avenir pouvoir accéder aux documents dont les points sont à l'ordre du jour et que sa demande soit annexée au procès verbal.

Madame le Maire lui répond que cela n'a pu se faire par suite de la préparation du budget communal qui n'a pu se faire que très tardivement.

Madame Batlle comprend la situation et mentionne que cela n'a pas été intentionnel.

Madame le Maire indique à Mme Batlle que sa remarque est tout à fait légitime et que les documents seront mis à disposition en temps voulu à l'avenir pour une consultation en mairie ou qu'ils pourront être adressés directement.

1-Approbation du compte rendu du conseil municipal du 05 avril 2014.

Madame le Maire propose au Conseil la consultation du procès verbal et demande s'il y a des remarques.

Madame BATLLE lui répond qu'elle n'a pas de remarque à faire.

Voté à l'unanimité.

2-Approbation de l'ordre du jour.

Madame le Maire donne lecture de l'ordre du jour.

Voté à l'unanimité.

3- Vote compte administratif 2013 caisse des écoles.

Madame le Maire présente le compte administratif.

Madame BATLLE demande des précisions concernant l'achat du tableau car la dépense de cet achat est de 600 Euros.

Monsieur PENNARUN répond qu'il n'y a pas eu d'achat de tableau de 600 Euros.

Il dit qu'il y a eu des achats de fournitures scolaires.

Madame BATLLE dit que les achats sont facturés sur le compte de la caisse des écoles.

| |
|--|
| <i>VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2013 CAISSE DES ECOLES</i> |
|--|

*Présenté par Madame CANAL Anne-Marie
Voté à l'unanimité
FONCTIONNEMENT*

| | | | |
|-----------------|-----------------|------------------|-----------------|
| <i>Dépenses</i> | | | |
| <i>Prévues</i> | <i>6 465.00</i> | <i>réalisées</i> | <i>4 907.47</i> |

| | |
|---------------------|-----------------|
| <i>Recettes</i> | |
| <i>Prévues</i> | <i>4 500.00</i> |
| <i>Excédent N-1</i> | <i>1 965.00</i> |

| | | | |
|----------------------|-----------------|------------------|-----------------|
| <i>Total prévues</i> | <i>6 465.00</i> | <i>réalisées</i> | <i>4 500.00</i> |
|----------------------|-----------------|------------------|-----------------|

| | |
|------------------------------|-------------------|
| <i>Déficit de l'exercice</i> | <i>- 407.47</i> |
| <i>Excédent N-1</i> | <i>+ 1 965.83</i> |

Excédent de clôture au 31/12/2013 + 1 558.36

4-Approbation compte de gestion 2013 caisse des écoles

| |
|---|
| APPROBATION COMPTE DE GESTION 2013 CAISSE DES ECOLES |
|---|

De Monsieur Emmanuel SALGUERO, Receveur

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la concordance du compte administratif et du compte de gestion

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare à l'unanimité

que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

5 Vote budget primitif 2014 caisse des écoles.

Madame le Maire présente le budget primitif.

Madame BATLLE dit qu'il y a une diminution des effectifs.

Monsieur PENNARUN dit que les prévisions de Monsieur LHEUREUX sont de 48 élèves, et les prévisions de Monsieur CAPDET sont de 58 élèves.

Madame BATLLE dit qu'il faut baisser, car cela fait plus de 80 Euros par élèves.

Madame le Maire dit qu'il y a un engagement auprès de l'école, qu'il faut aider l'école pour les sorties scolaires et autres besoins afin de donner toutes les chances de réussite aux enfants de l'école de Marquixanes.

Monsieur PENNARUN indique que Monsieur LHEUREUX est satisfait du montant mais qu'il souhaite à partir de l'année prochaine changer le mobilier.

| |
|---|
| <i>VOTE BUDGET PRIMITIF 2014 CAISSE DES ECOLES</i> |
|---|

Voté par 12 voix pour et 3 voix contre (Batlle Dominique, Fabre Christophe, Ruisseaux Matthieu)

FONCTIONNEMENT

| | |
|------------------------------|------------------------|
| <i>Dépenses</i> | <i>6 058.00</i> |
| <i>Recettes</i> | <i>4 500.00</i> |
| <i>Résultat reporté</i> | <i>1 558.00</i> |
| <i>TOTAL RECETTES</i> | <i>6 058.00</i> |

6-Vote compte administratif 2013 commune

Madame CANAL Anne-Marie présente le compte administratif.

| |
|--|
| <i>VOTE COMPTE ADMINISTRATIF 2013 COMMUNE</i> |
|--|

Présenté par Madame CANAL Anne-Marie

Le conseil municipal, approuve par 11 voix pour et 4 abstentions (Amoros, Bonikowski, Canal, Mir) le compte administratif 2013 de la commune.

FONCTIONNEMENT

| | |
|--|--------------------|
| <i>Dépenses réalisées</i> | <i>338 683.49</i> |
| <i>Recettes réalisées</i> | <i>366 903.92</i> |
| <i>Résultat de l'exercice</i> | <i>+ 28 220.43</i> |
| <i>Résultat reporté de N-1</i> | <i>+ 39 866.58</i> |
| <i>Excédent de clôture au 31/12/2013</i> | <i>+ 68 087.01</i> |

INVESTISSEMENT

| | |
|---------------------------|-------------------|
| <i>Dépenses réalisées</i> | <i>138 047.27</i> |
| <i>Recettes réalisées</i> | <i>135 624.54</i> |

| | |
|--|-------------|
| <i>Résultat de l'exercice</i> | - 2 422.73 |
| <i>Résultat reporté N-1</i> | + 89 465.65 |
| <i>Excédent de clôture au 31/12/2013</i> | + 87 042.92 |

RESULTAT DE L'EXERCICE 2013 fonctionnement + Investissement + 25 797.70
RESULTAT DE CLOTURE 2013 fonctionnement + Investissement + 155 129 .93

7-Approbation compte de gestion 2013 commune

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2013 COMMUNE

De Monsieur Emmanuel SALGUERO, Receveur

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs et supplémentaires de l'exercice 2013 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2013.

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2013 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant la concordance du compte administratif et du compte de gestion

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2013 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives :

Déclare à l'unanimité que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2013 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

8-Affectation de résultat d'exploitation de l'exercice 2013

AFFECTION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2013

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Madame Anne-Marie CANAL, Maire, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2013, présenté ce jour, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2013, constatant que le compte administratif présente :

Un excédent de fonctionnement de 28 220.43 Euros.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité

Décide d'affecter le résultat comme suit :

| | |
|--|--------------------|
| <i>Excédent antérieur reporté (report à nouveau créditeur)</i> | 39 866.58 € |
| RESULTAT DE L'EXERCICE : EXCEDENT | 28 220.43 € |

| | |
|---|------------------------|
| A) EXCEDENT AU 31.12.2013 | 68 087.01 € |
| <i>Affectation obligatoire</i> | |
| * à l'apurement du déficit (report à nouveau débiteur) | Néant |
| * à l'exécution du virement à la section d'investissement (Compte 1068) pour apurement déficit reporté | Néant |
| <i>Solde disponible</i> | 68 087.01 € |
| B) DEFICIT AU 31.12.2013 | Néant |
| C) le cas échéant, affectation de l'excédent antérieur reporté | Néant |

9-Vote du budget primitif 2014 commune.

Madame le Maire informe qu'elle n'a pas pu communiquer le budget avant le Conseil Municipal, suite aux réunions avec : la Sous-Préfecture en présence des services Préfectoraux, la Communauté de Communes Roussillon Conflent, la DGFIP, et le Percepteur, en raison de la convention signée le 13 décembre 2013.

En effet Madame le Maire informe que suite à des difficultés concernant l'équilibre du budget entre les recettes et les dépenses, il y a des éléments nouveaux concernant la convention de la Communauté de Communes signée le 13 décembre 2013 dont le coût s'élève à **91 469.18€ pour 2014.**

A savoir que lors du précédent conseil municipal, Madame le Maire avait rappelé à titre d'information, que la commune de Marquixanes avait été rattachée à la Communauté de Communes Vinça Canigou à compter du 1^o janvier 2014, suite au retrait par arrêté préfectoral de Marquixanes de la Communauté Roussillon Conflent (Ille) pour des raisons de discontinuité territoriale.

Il s'avère que la nouvelle communauté de rattachement Vinça Canigou, ne possède pas les compétences concernant les prestations de services restauration scolaire, jeunesse, petite enfance et lecture publique.

Précision : ce retrait a induit une situation particulière et très désavantageuse pour le budget de la commune. Mme le Sous-Préfet avait signalé dans son rapport que la commune aurait des difficultés à assumer la charge **qui avait été estimée au départ à 48 000€ et qui est passée à 91 469.18€ au final.**

Pour conserver ces prestations, l'ancienne municipalité, a signé une convention de prestations de services avec la Communauté de Communes Roussillon Conflent, après en **avoir délibéré le 13 décembre 2013, dont le coût s'élève à 91 469.18€ par an.**

Madame le Maire dit qu'en accord avec le Président de la Communauté de Communes Roussillon Conflent, vu l'impossibilité pour la commune de Marquixanes d'assurer budgétairement cette nouvelle charge, il est convenu de garder seulement : la prestation de service restauration scolaire jusqu'au 31 décembre 2014, la garderie matin, midi et soir jusqu'au 31 décembre 2014.

Concernant les activités extras scolaires, seulement 10 familles sont concernées par des activités durant les vacances qui s'effectuent à Rodés ; les élèves sont transportés de Marquixanes à Rodés.

Monsieur PENNARUN fait remarquer qu'il s'est rendu hier lundi 28 avril au matin et a constaté qu'il n'y avait que 3 enfants. Il rajoute qu'il s'est rendu ce matin mardi 29 avril, et qu'il a constaté toujours le même effectif que la veille soit 3 enfants.

Il précise que le bus est arrivé à 08h15 de Bouleternère et sur 10 familles il n'y a que 3 enfants.

Coût facturé à la commune 30 687.26 € ttc par an.

Madame le Maire informe que les prestations extras scolaires seront interrompues au 30 juin 2014. Elle précise que concernant les activités pour les enfants un peu plus âgés, il n'y a qu'un adolescent, voire même aucun et que cette prestation sera interrompue le 30 juin 2014 compte tenu du coût que cela génère pour la commune: 2 502.05 € ttc par an.

Concernant la lecture publique, Madame le Maire dit qu'il y a 40 personnes qui utilisent ce service : coût du service 15 982.34 € ttc par an, ce qui représente environ 500€ par personne. Cette prestation sera aussi interrompue le 30 juin 2014, mais il y aura d'autres solutions, la bibliothèque restant toujours ouverte.

Par ailleurs ces mesures ne sont prises que jusqu'à la fin de l'année civile 2014, d'autres dispositions pourront, si le budget le permet être envisagées, dès janvier 2015.

Mme le Maire indique qu'elle a reçu un écho favorable et très compréhensif de la Communauté de Communes Roussillon Conflent, qui a compris le déséquilibre budgétaire que cela induisait pour Marquixanes.

De toute manière le budget 2014 ne pouvait être présenté en déséquilibre sans quoi il aurait fait l'objet d'une saisine de la Chambre Régionale des Comptes.

Il y a donc eu une renégociation concernant le montant de la convention qui a été réduite à : 62 842€ pour l'année 2014 et qui permet d'équilibrer le budget 2014.

Madame BATLLE dit qu'elle souhaite avoir des informations concernant la lecture et les solutions de proposition.

Madame le Maire dit que son souhait est de se rapprocher de la Communauté de Communes de Prades qui a toutes les compétences officielles pour assumer les services relatifs à l'école, le périscolaire, la restauration scolaire et la lecture.

La nouvelle convention est votée par 12 voix pour et 3 voix contre (Batlle, Fabre, Ruisseaux).

GROUPAMA :

Madame le Maire informe que la cotisation annuelle de l'assurance Groupama a augmenté suite à de nombreux contentieux supportés par les assurances en 2013 sur la commune et que GROUPAMA a augmenté de 200% sa cotisation ; il a été appliqué un Malus.

LES AMENAGEMENTS :

Madame le Maire informe qu'il y aura un aménagement du terrain de boules et qu'un projet de marché diurne et nocturne est en cours ; pour cela il sera mis en place un éclairage et des prises pour les camions réfrigérés. Elle dit qu'il y a eu des travaux dans le village, informe que la toiture de la mairie a été réparée pour un montant de 1300 Euros, et qu'il y a eu l'achat d'un chauffe-eau pour remplacer celui hors d'usage depuis déjà plusieurs mois de l'appartement situé au dessus de la boulangerie.

| |
|--|
| VOTE BUDGET PRIMITIF 2014 COMMUNE |
|--|

Madame le Maire informe que le budget est voté par chapitre.

Le budget primitif 2014 est voté par 12 voix pour et 3 voix contre (Batlle, Fabre, Ruisseaux)

FONCTIONNEMENT

| | |
|--|-------------------|
| <i>Dépenses</i> | <i>476 610.00</i> |
| <i>Virement section d'investissement</i> | <i>9 000.00</i> |
| TOTAL DEPENSES | 486 060.00 |

| | |
|-------------------------|-------------------|
| <i>Recettes</i> | <i>417 973.00</i> |
| <i>Résultat reporté</i> | <i>68 087.00</i> |
| TOTAL RECETTES | 486 060.00 |

INVESTISSEMENT

| | |
|--------------------------|-------------------|
| <i>Dépenses</i> | <i>94 989.54</i> |
| <i>Restes à réaliser</i> | <i>86 723.46</i> |
| TOTAL DEPENSES | 181 713.00 |

| | |
|---|-------------------|
| <i>Recettes</i> | <i>59 968.00</i> |
| <i>Résultat reporté</i> | <i>87 042.00</i> |
| <i>Restes à réaliser</i> | <i>25 703.00</i> |
| <i>Virement de la section de fonctionnement</i> | <i>9 000.00</i> |
| TOTAL RECETTES | 181 713.00 |

10-Projet vente maison cadastrée B 705

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'ancienne municipalité avait acquis en 2002 une maison cadastrée B 705. Aucun aménagement n'ayant été effectué et sa réhabilitation nécessitant d'importantes dépenses, il serait intéressant de la vendre.

Elle indique que Monsieur DUMONT Laurent propriétaire attendant à cette maison serait intéressé par cette acquisition.

Monsieur PENNARUN dit que cet aménagement devait servir de stationnement à l'origine.

Madame BATLLE dit qu'il faut revoir les services des domaines.

Madame le Maire dit que cette maison est en état de ruine, intérieurement, qu'il y a peut être une erreur sur le prix estimé par le service des impôts fonciers.

Monsieur PENNARUN souligne que, à titre indicatif l'ancienne municipalité avait eu le souhait de vendre la base de loisirs et que l'estimation par le service des Domaines s'élevait à 60 000 Euros, et la maison à 35 000 Euros.

Madame le Maire dit qu'elle va faire revenir les services de domaines pour une nouvelle évaluation, le montant de cette vente sera fixée lors du prochain conseil municipal.

PROJET VENTE MAISON CADASTREE B 705

Madame le Maire informe le conseil municipal que l'ancienne municipalité avait acquis en 2002 une maison cadastrée B 705. Aucun aménagement n'ayant été effectué et sa réhabilitation nécessitant d'importantes dépenses, il serait intéressant de la vendre.

Elle indique que le propriétaire attendant à cette maison serait intéressé par cette acquisition.

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer pour la vente de cette maison.

Elle précise qu'une demande d'estimation pour la valeur vénale de cette maison sera adressée aux services des domaines.

Le montant de cette vente sera fixé lors du prochain conseil municipal.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré Par 12 voix pour et 3 abstentions (Batlle, Fabre, Ruisseaux)

ACCEPTE la vente de la maison cadastrée B 705

DIT qu'une demande d'estimation sera adressée auprès des services des domaines.

11- Vente camion pompiers

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune est propriétaire d'un camion de pompier et qu'elle n'en a aucune utilité.

Madame le Maire propose de vendre ce véhicule pour un montant de 8 000.00 Euros.

Monsieur LEROUX dit que ce camion coute 600 Euros par an d'assurance, et personne ne peut conduire ce camion car il faut posséder le permis poids lourd.

VENTE CAMION POMPIERS

Madame le Maire informe le conseil municipal que la commune est propriétaire d'un camion de pompier et qu'elle n'en a aucune utilité.

Madame le Maire propose de vendre ce véhicule pour un montant de 8 000.00 Euros

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré Par 12 voix pour, 2 voix contre (Fabre, Ruisseaux) et 1 abstention (Batlle)

DECIDE de vendre le véhicule de pompier pour un montant de 8 000.00 Euros

DONNE DELEGATION au Maire pour la mise en place de cette vente.

12-Proposition standard téléphonique

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de mettre en place un standard téléphonique ; en effet les communications n'aboutissent que sur une seule ligne celle du secrétariat et qu'il faut chaque fois se passer le téléphone et se déplacer pour parler à la personne qui appelle.

Elle présente la proposition de prix établi par MIDI TELEPHONE pour la mise en place d'un standard téléphonique à la mairie pour un montant de **1 867.00 € HT** soit **2 240.40 € TTC**.

Madame BATLLE dit qu'il y a des services de téléphonie pour un montant de 0.90 €.

ACQUISITION STANDARD TELEPHONIQUE

Madame le Maire informe le conseil municipal qu'il y a lieu de mettre en place les nouveaux logiciels.

Madame le maire présente la proposition de prix établi par MIDI TELEPHONE pour la mise en place d'un standard téléphonique à la mairie pour un montant de 1 867.00 € HT soit 2 240.40 € TTC.

Cette proposition comprend la fourniture de quatre postes téléphonique et la mise en service du matériel.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 12 voix pour et 3 voix contre (Batlle, fabre, Ruisseaux)

ACCEPTE la proposition pour un montant de 1 867.00 € HT soit 2 240.40 € TTC

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget 2014.

13-Convention de mise à disposition de supports d'informations municipales.

Madame le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de supports d'information municipale entre la commune de Marquixanes et la Société BLANCOM PYRENEES. Cette société BLANCOM PYRENEES met à la disposition de la commune à titre gracieux des supports d'information municipale.

La commune disposera d'une face sur chaque support pour son information municipale, pour présenter le village, le centre historique.

La Société BLANCOM exploitera l'autre face pour sa publicité.

La convention est conclue pour une durée de 3 (trois) années à la date d'installation du premier support d'information moyennant le paiement par BLANCOM d'une redevance d'occupation du domaine public de 1(un) euro par support d'information installé.

Madame BATLLE demande si cela est gratuit.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SUPPORTS D'INFORMATION MUNICIPALE

Madame le Maire donne lecture de la convention de mise à disposition de supports d'information municipale entre la commune de Marquixanes et la Société BLANCOM PYRENEES.

La Société BLANCOM PYRENEES met à la disposition de la commune à titre gracieux des supports d'information municipale.

La commune disposera d'une face sur chaque support pour son information municipale, BLANCOM exploitera l'autre face pour sa publicité.

Cette convention est conclue pour une durée de 3 (trois) années à la date d'installation du premier support d'information moyennant le paiement par BLANCOM d'une redevance d'occupation du domaine public de 1(un) euro par support d'information installé.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

ACCEPTE la convention entre la commune et la Société BLANCOM PYRENEES, DONNE DELEGATION à Madame le Maire pour la signature de la convention.

14-Mission d'optimisation du patrimoine communal

Madame le Maire expose au conseil municipal la proposition de Monsieur Lionel BASCOU, consultant dans le cadre de la valorisation du patrimoine.

Le consultant a pour mission d'analyser la taxe foncière sur les propriétés bâties payée par la collectivité dans le but de vérifier et valider le régime applicable, de réaliser des économies pouvant en découler et d'obtenir la restitution de sommes indûment à sa charge.

Le Conseil Municipal ne souhaite pas délibérer sur ce projet.

15-Adhésion de Marquixanes à la Communauté de Communes Prades Conflent.

Madame le Maire informe le souhait de la commune de Marquixanes au rattachement à la Communauté de Communes de Prades Conflent à compter du 1^{er} janvier 2015.

Pour des raisons géographiques, économiques, culturelles et historiques, compétences scolaires et autres services, la commune de Marquixanes trouve son bassin naturel de vie autour de Prades.

| |
|---|
| <p>RATTACHEMENT DE LA COMMUNE DE MARQUIXANES A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES PRADES CONFLENT A COMPTER DU 1er JANVIER 2015</p> |
|---|

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la commune de Marquixanes jusqu'alors rattachée à la Communauté de Communes Roussillon Conflent a fait l'objet d'un retrait par décision préfectorale, à compter du 1er janvier 2014, considérant qu'il y avait discontinuité territoriale et qu'en conséquence elle devait être reliée à un établissement public d'un seul tenant et sans enclave.

Or la commune de Marquixanes est en discontinuité territoriale avec la communauté de Communes Roussillon Conflent en raison de la présence de la communauté de Communes de Vinça Canigou entre les deux.

Pour des raisons géographiques, économiques, culturelles et historiques, la commune de Marquixanes trouve son bassin naturel autour de Prades.

Il est donc demandé son rattachement à la communauté de Communes de Prades Conflent à compter du 1er janvier 2015.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré par 12 voix pour 3 voix contre (Batlle, Fabre, Ruisseaux)

SE PRONONCE favorablement au rattachement de la commune de Marquixanes à la Communauté de Communes Prades Conflent à compter du 1er janvier 2015.

La séance est levée à 21 heures 30.

Le Maire,
Anne Marie CANAL

Secrétaire de séance,
MIR Jean-François

AMOROS Martine

PENNARUN Laurent

AUBERT Sophie

TAHIRI Naziha

BATLLE Dominique

VANELLE Jacques

BONIKOWSKI Dolorès

VASSEUR Jacques

CHANDEYSSON Claudia

FABRE Christophe

LEROUX Denis

ABSENTS : MILHE Virginie, RUISSEAUX Matthieu.

PROCURATIONS : MILHE Virginie à AUBERT Sophie, RUISSEAUX Matthieu à FABRE Christophe.